

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
PARTIE I DIAGNOSTIC DE LA SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA MRC	2
1. Le profil de la MRC de L'Érable	2
2. Le portrait de la situation socio-économique	2
2.1 La population	2
2.2 L'emploi	2
2.3 Le secteur manufacturier	3
2.4 Le secteur commerces et services	5
3. Le tourisme et la visibilité de la MRC de L'Érable	6
3.1 L'industrie touristique actuelle	6
3.2 Des statistiques et de l'achalandage	7
3.3 Un attrait majeur dans la MRC de L'Érable	7
4. Le territoire agricole et forestier	8
5. Les éléments de diagnostics à retenir	9
PARTIE II DE LA DÉMARCHE À L'ACTION	11
6. Les chantiers de travail du plan de diversification et de développement	11
6.1 Le chantier manufacturier	11
6.1.1 Les objectifs poursuivis	11
6.1.2 Les axes d'intervention prioritaires	11
6.2 Le chantier commerces et services	13
6.2.1 Les objectifs poursuivis	13
6.2.2 Les axes d'intervention prioritaires	13
6.3 Le chantier tourisme et visibilité de la MRC	14
6.3.1 Les objectifs poursuivis	14
6.3.2 Les axes d'intervention prioritaires	15
6.4 Le chantier aménagement et développement de la zone agricole	15
6.4.1 Les objectifs poursuivis	15
6.4.2 Les axes d'intervention prioritaires	16
7. La concertation et la mobilisation dans les chantiers de travail	17
8. Les résultats attendus	17
8.1 Le secteur manufacturier	17
8.2 Le secteur commerces et services	18
8.3 Le tourisme et la visibilité de la MRC	18
8.4 L'aménagement et le développement de la zone agricole	18
9. Le comité de pilotage	18

10. Les rôles et responsabilités des partenaires	20
11. L'échéancier de travail	21
<b>Annexes</b>	
ANNEXE I LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	22
ANNEXE II LE FONDS D'AIDE AUX MUNICIPALITÉS MONOINDUSTRIELLES (FAMM) – CHEMINEMENT	24
ANNEXE III LE FORMULAIRE – FONDS D'AIDE AUX MUNICIPALITÉS MONOINDUSTRIELLES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ENTREPRISE	25

## INTRODUCTION

En décembre 2007, Les Industries de la Rive Sud inc. de Laurierville ferme ses portes entraînant la perte de 147 emplois sur le territoire. Les Industries de la Rive Sud inc. était non seulement le principal employeur de la municipalité, mais il représentait la quasi-totalité des emplois du secteur d'activité visé par l'entreprise (industrie du meuble). Cette fermeture provoque des conséquences majeures sur plusieurs plans : une perte d'activité économique pour les commerces, les services et les sous-traitants de l'entreprise situés sur le territoire de la municipalité, une délocalisation de personnes dans un contexte déjà fragilisé par la décroissance et, assurément, une perte de revenu importante en taxes foncières pour la municipalité.

Cette fermeture est un signal annonciateur d'une perturbation économique importante pour la MRC. Les répercussions vont bien au-delà des limites du territoire de Laurierville. Les employés de l'entreprise proviennent en majorité (88 %) du territoire de la MRC. La situation de la MRC de L'Érable est très préoccupante dans le contexte actuel. Bien que l'ensemble du secteur manufacturier au Canada est en situation de crise en raison de la valeur du dollar, de la concurrence étrangère et des problèmes économiques de nos voisins du sud, il faut mettre en perspective que le secteur manufacturier représente 15 % des emplois au Canada alors que dans la MRC de L'Érable, c'est plus de 35 % des emplois.

En revanche, cet événement malheureux permet à la MRC d'obtenir l'appui financier du ministère des Affaires municipales et des Régions par l'entremise d'une mesure qui vise à soutenir financièrement les villes et les régions en difficulté économique qui ont un caractère « monoindustriel ». Cette mesure se matérialise par la signature d'un contrat de diversification et de développement économique. L'objet du contrat consiste à déterminer les engagements du gouvernement et de la MRC relativement à l'établissement d'un partenariat pour la mise en œuvre d'un plan d'action. L'objectif ultime consiste à favoriser la diversification et le développement de l'économie de la MRC.

La MRC doit déposer auprès de la ministre un plan de diversification et de développement qui regroupe les éléments suivants :

- ❑ La démarche privilégiée;
- ❑ La description de la structure organisationnelle;
- ❑ L'identification des champs d'intervention;
- ❑ Les résultats attendus.

Le plan de diversification et de développement de la MRC s'articule autour des exigences du ministère et s'appuie également sur les documents suivants :

- ❑ La planification stratégique de la MRC de L'Érable (Plan concerté, novembre 2005);
- ❑ Le plan d'action 2007 des comités stratégiques du CLD de L'Érable (PALÉE).

## 1. Le profil de la MRC de L'Érable

D'une superficie de 1291 km<sup>2</sup>, la Municipalité régionale de comté de L'Érable est située dans la région administrative du Centre-du-Québec chevauchant les comtés provinciaux d'Arthabaska et de Lotbinière. En 2007, la MRC comptait 23 668 habitants répartis à travers 11 municipalités avec une densité d'occupation de 18,5 habitants au km<sup>2</sup>.

La trame urbaine représente 2 % du territoire et les agglomérations de Plessisville et Princeville constituent les pôles d'attraction où sont regroupés la plupart des services et des entreprises. À elles seules, ces dernières totalisent plus de 65 % de la population, de l'emploi et des entreprises de la MRC. Plus de 95 % du territoire est occupé par l'agriculture et la foresterie. Par ailleurs, le secteur montagneux couvre 35 % du territoire.

La municipalité de Laurierville compte quant à elle une population de 1455 personnes répartie sur un territoire de 87 km<sup>2</sup>. Elle est localisée sur la route 116 à mi-chemin entre Plessisville et la municipalité de Lyster. L'agriculture demeure sa principale activité économique. On dénombre toutefois 288 emplois manufacturiers sur le territoire en excluant les emplois perdus avec la fermeture de l'entreprise Les Industries de la Rive Sud.

## 2. Le portrait de la situation socio-économique

### 2.1 La population

La population de la MRC de L'Érable a diminué de près de 2000 personnes au cours des vingt dernières années. Elle est passée de 25 928 personnes en 1981 à 24 021 en 2001, une baisse de 7,4 %. Ce qui semble plus inquiétant, c'est la constance de la diminution de la population. La grande majorité des municipalités de la MRC connaît, année après année, une diminution de la population. D'ailleurs, en 2007, la population de la MRC est pour la première fois passée sous la barre des 24 000 habitants (23 668).

En plus de décroître, la population vieillit de façon accélérée. Les jeunes ne seront bientôt plus en nombre suffisants pour prendre la relève des générations qui précèdent, ce qui est préoccupant notamment pour le marché de l'emploi.

La migration des jeunes accentue cette décroissance. En effet, statistique après statistique, le même phénomène se produit : la cohorte des jeunes de 20 à 24 ans demeure toujours inférieure de 15 à 20 % par rapport à la cohorte des 15 à 19 ans cinq ans plus tôt. Une partie de l'explication réside probablement dans l'éloignement des collèges et des universités et possiblement dans le sous-représentation de l'industrie tertiaire. D'ailleurs, moins de 5 % des personnes actives dans la MRC de L'Érable possède un diplôme universitaire comparativement à environ 13 % pour l'ensemble de la province.

### 2.2 L'emploi

La situation de l'emploi dans la MRC de L'Érable se compare à celle des autres MRC de la région Centre-du-Québec. Son taux de chômage est bas et son taux d'emploi, élevé. Le taux de chômage de la MRC (environ 5 %) est d'ailleurs moins important que pour le reste du Québec (environ 7 %).

**Population active de la MRC de L'Érable  
selon les secteurs d'activités**

Secteurs d'activités	MRC de L'Érable	Québec	Variation
Primaire	13 %	3 %	+10 %
Secondaire	36 %	21 %	+15 %
Tertiaire	51 %	76 %	- 25 %

Le marché de l'emploi sur le territoire de la MRC est le reflet d'une économie très traditionnelle qui se rapproche de la situation vécue au Québec dans les années 50.

La pénurie de main-d'œuvre est un phénomène qui touche toutes les régions du Québec. Selon Emploi-Québec, il y aurait, sur le territoire de la MRC, environ 500 postes à combler d'ici les deux prochaines années. Le secteur manufacturier est particulièrement affecté par ce phénomène, les jeunes n'ayant pas tendance à faire des choix de carrière en lien avec des métiers plus techniques. D'ailleurs, plus de 40 % des entreprises de l'Érable ont connu des difficultés de recrutement, ce qui a un impact certain sur leur capacité de croissance.

### 2.3 Le secteur manufacturier

Malgré que la MRC soit associée à une économie agricole, le secteur manufacturier tient une place indéniable dans l'économie du territoire. Les entreprises manufacturières offrent à la population un taux d'emploi supérieur à la moyenne régionale et même provinciale.

On dénombre plus de 200 entreprises manufacturières sur le territoire soit 8,6 entreprises manufacturières par tranche de 1000 habitants comparativement à 5,9 pour le Centre-du-Québec, 5,1 pour la MRC de la Nouvelle-Beauce, 4,7 pour la MRC Beauce-Sartigan, 6,1 pour la MRC de Drummond et 5,0 pour la MRC d'Arthabaska. Le secteur manufacturier revêt donc un caractère unique dans la dynamique économique et il constitue par le fait même la locomotive de l'économie de la MRC. D'ailleurs, 36 % des emplois disponibles sur le territoire se retrouvent dans le secteur manufacturier comparativement à 21 % pour le Québec et 15 % pour l'ensemble du Canada.

L'industrie manufacturière se concentre principalement dans trois (3) grands secteurs d'activités :

- le bois, le meuble et l'ameublement;
- la transformation de métaux et la machinerie;
- les aliments.

Ces trois secteurs d'activités regroupent plus de 65 % des emplois manufacturiers disponibles sur le territoire et 68 % des entreprises manufacturières au total. Comme bien des secteurs de l'activité manufacturière, les créneaux dominants de la MRC sont soumis à des défis importants qui fragilisent leur croissance. Le domaine du bois et du meuble fonctionne au ralenti étant sous l'effet de la concurrence étrangère, de la crise du bois d'œuvre et de la hausse de la valeur du dollar. Le domaine de la transformation de métaux doit faire face à une pénurie importante de main-d'œuvre spécialisée, ce qui nuit à sa croissance.

Finalement, le domaine des aliments semble le mieux positionné parmi les trois secteurs malgré qu'il n'est pas à l'abri des difficultés reliées au développement agricole.

Ce qui fait la force de la MRC, l'industrie manufacturière, constitue aussi sa plus grande faiblesse. Outre les tendances lourdes à l'échelle mondiale qui limitent la croissance de l'industrie manufacturière en Amérique du Nord, d'autres facteurs s'ajoutent et viennent influencer le dynamisme de la base manufacturière de la MRC. Le manque de compétences disponibles, la faible intensité technologique des entreprises, le peu de maillage interindustriel, l'augmentation du contrôle étranger des entreprises et la forte proportion d'entreprises qui font de la sous-traitance constituent des symptômes annonciateurs de difficultés pour le secteur manufacturier et, conséquemment, pour l'ensemble de l'économie de la MRC.

En 2006, le Centre local de développement de l'Érable s'est donné comme objectif de travailler en étroite collaboration avec les entrepreneurs manufacturiers. Cet objectif avait pour but de saisir les forces et faiblesses du secteur afin de mieux répondre à ses besoins. Jusqu'à maintenant, plus de 65 entreprises manufacturières ont été visitées sur une base individuelle, ce qui représente 52 % des emplois manufacturiers au total. Les données recueillies à la suite de ces visites permettent de faire ressortir les données suivantes :

- ❑ 45 % des entreprises se considèrent affectées par le contexte économique mondial;
- ❑ 37 % des entreprises exportent à l'étranger, majoritairement aux États-Unis;
- ❑ 53 % des entreprises font de la sous-traitance dont 40 % s'y consacrent à temps plein;
- ❑ 75 % des entreprises considèrent leurs activités comme stables ou en croissance.

Un exercice d'appréciation qualitative a pu également être dégagé de ces rencontres individuelles afin de faire ressortir un diagnostic de la situation des entreprises manufacturières. Bien que la grande majorité des entreprises se considèrent dans une situation plutôt favorable, deux facteurs nous permettent de remettre en perspective ces résultats pour le moins surprenants : le taux important de sous-traitants et les efforts limités consacrés au développement des affaires.

Les entreprises, dont une part importante de leurs activités est destinée à la sous-traitance, peuvent se sentir à l'abri des turbulences du marché à court terme, mais qu'en sera-t-il à moyen et long terme? En effet, l'entreprise pour laquelle elles font de la sous-traitance sera possiblement affectée par ce contexte, ce qui, à courte échéance, aura des impacts sur les sous-traitants.

Le taux de satisfaction des entrepreneurs par rapport à leur croissance nous permet aussi de constater un certain état de confort face à leur situation. Dans un contexte délicat, est-ce que leur capacité de réaction face à des changements importants sur le plan de leur marché peut être inadéquate? Le développement des affaires nous paraît être une avenue indiquée et non négligeable dans un tel contexte. D'ailleurs, un taux important d'entreprises ont une connaissance limitée de leur part de marché et de leur concurrence, ce qui constitue deux éléments fondamentaux d'une stratégie de commercialisation et de réaction face aux changements dans les marchés.

Quelques autres constats ou besoins ressortent de ces rencontres individuelles effectuées par le CLD :

- ❑ Accentuer la valeur des entreprises (contrats récurrents, fabrication de produits spécifiques, etc.);
- ❑ Moderniser les installations de production;
- ❑ Migrer la production des entreprises vers des marchés de niche;
- ❑ Accroître la formation des équipes de direction pour être en mesure de faire face aux nombreux défis liés à la croissance manufacturière.

Enfin, la diversification économique du territoire de la MRC passe non seulement par l'accroissement du poids relatif du secteur tertiaire par rapport à celui du secteur secondaire, mais également par une consolidation des entreprises manufacturières existantes et par une augmentation de ses capacités technologiques.

## 2.4 Le secteur commerces et services

La structure commerciale et l'éventail des services présents sur le territoire de la MRC sont en nombre inférieur par rapport à la capacité du milieu à accueillir ce type d'établissements. On estime d'ailleurs à environ 50 millions de dollars l'ampleur des fuites commerciales sur le territoire de la MRC. Bien que le bassin de population soit tout de même relativement important, l'activité commerciale dans la MRC ne réussit pas à s'installer confortablement en raison notamment de la proximité de Victoriaville, Thetford Mines et même Québec.

Bien que Plessisville fasse figure de pôle régional, sa capacité d'attraction commerciale demeure faible, mis à part le domaine de l'alimentation, de la quincaillerie et pour certains services particuliers. Outre les tendances lourdes dans le domaine du commerce de détail, certains autres facteurs semblent contribuer à limiter la capacité de Plessisville à jouer un rôle plus important en tant que lieu commercial dynamique. En effet, le peu d'efforts concertés en matière de commerce au sein de la MRC, le manque d'espaces commerciaux adéquats et la dégradation du tissu urbain du centre-ville de Plessisville n'aident en rien à attirer les quelques 25 000 consommateurs potentiels.

En réaction à cette situation, la Ville de Plessisville a lancé un vaste chantier de revitalisation de son centre-ville par l'entremise de la Fondation Rues Principales. Elle désire ainsi redonner ses lettres de noblesse à son secteur centre qui faisait jadis figure de milieu dynamique et recherché.

L'activité commerciale à Princeville se limite, à quelques exceptions près, à certains services d'envergure locale. Son potentiel commercial souffre malgré tout d'un manque de mise en valeur notamment dans le secteur du centre-ville où une stratégie de redynamisation semble tout à fait envisageable. Il ne faut pas perdre de vue que Princeville draine de façon directe, une population d'environ 8128 habitants soit Princeville, Saint-Louis-de-Blandford et plusieurs autres petites communautés situées dans l'axe de la route 263 sud. Le passage de la route 116 en plein cœur de la ville est aussi un avantage certain pour l'implantation de commerces d'envergure régionale, car plus de 12 000 voitures y circulent chaque jour. D'ailleurs, une épicerie d'envergure est en cours de construction aux abords de cet axe routier stratégique.

Pour les autres municipalités du territoire de la MRC, on retrouve des services de base principalement dédiés à la population locale. Encore là, bien que ces services soient essentiels pour le dynamisme des communautés, leur présence y est loin d'être assurée.

C'est dans l'industrie tertiaire que la population de l'Érable trouve tout de même le plus grand nombre d'emplois, mais dans des proportions moins importantes qu'ailleurs : 51 % dans l'Érable, 60 % dans le Centre-du-Québec et 76 % dans la province. L'industrie tertiaire (notamment le secteur institutionnel) est nettement moins présent, en proportion, que dans la moyenne québécoise. L'économie nord-américaine se tertiarise de plus en plus. Ce qui permet à certains d'affirmer qu'un emploi manufacturier perdu est souvent compensé par deux nouveaux emplois créés dans le secteur tertiaire. Les phénomènes reliés aux progrès technologiques, à la libération des marchés et à la progression de l'éducation explique en partie cette croissance des emplois dans le secteur tertiaire. Par contre, le territoire de l'Érable peine à suivre cette tendance. La tertiarisation de l'économie, malgré les moyens de communications disponibles, semble accélérer la concentration urbaine ce qui n'aide en rien la cause d'un territoire comme celui de l'Érable. D'ailleurs, l'offre de plus en plus insuffisante du côté des commerces et services fait aussi partie des facteurs qui poussent les jeunes à quitter la région.

### **3. Le tourisme et la visibilité de la MRC de L'Érable**

D'un autre côté, la MRC de L'Érable offre une qualité de vie intéressante à ses résidents : cadre magnifique, climat social détendu, gamme de services, coût de la vie inférieur (prix des maisons abordable). De plus, le cadre naturel et l'hospitalité de ses citoyens demeurent des atouts de la MRC de L'Érable et la quiétude d'un environnement rural attire certaines familles.

En revanche, le manque d'infrastructures commerciales, culturelles et récréotouristiques freine les gens à y séjourner et encore moins à s'y installer, malgré le prix abordable des maisons. L'absence de services et d'infrastructures de loisirs ou de divertissement a été clairement indiqué lors d'une planification stratégique pour la MRC de L'Érable, réunissant plus d'une cinquantaine de personnes en septembre 2005. Du même coup, l'importance de renforcer le positionnement touristique en prenant appui sur l'acériculture et ainsi développer un produit d'appel distinctif était l'une des stratégies retenues afin de doter le territoire d'un attrait servant de locomotive à l'ensemble de l'industrie touristique.

#### **3.1 L'industrie touristique actuelle**

Le territoire de la MRC de L'Érable présente une faible capacité touristique. D'une part, l'offre en matière d'hébergement est éloquent avec sept établissements hôteliers pour un total de 143 unités seulement. Les 16 gîtes touristiques et autres établissements procurent 41 unités d'hébergement faisant grimper la quantité totale d'unités disponibles pour la clientèle touristique à 184 unités.

D'autre part, du côté des attractions, des activités et des événements, encore une fois, le nombre est relativement peu élevé. Pour ce qui est de sa diversité, elle rejoint ce qui se retrouve ailleurs au Québec. Les quatre clubs de golf du territoire ne sont donc pas une force suffisamment distinctive puisque l'offre est bien présente dans la région Centre-du-Québec avec 12 clubs de golf. Même constat du côté des huit terrains de camping du territoire qui doivent se démarquer face à la présence de 30 terrains de camping au Centre-du-Québec. L'offre touristique n'est pas une force majeure, mais elle représente quand même la fierté de ses citoyens. Celle-ci se compose de deux cabanes à sucre commerciales, d'un verger, d'un musée du bronze, d'une station de glisse (ski, planche à neige et glissade), de deux centres de ski de randonnée, de trois opérateurs de traîneau à chiens, d'un sentier cyclable (Route verte), d'un jardin thématique, d'un site écologique, de deux centres d'équitation, d'un théâtre d'été (semi-professionnel), de

quelques artistes (peintres, sculpteurs, souffleur de verre) et d'une douzaine de fêtes et festivals pour la plupart d'intérêt local.

### 3.2 Des statistiques et de l'achalandage

Selon les données de Statistiques Canada, la MRC de L'Érable recevait en 2004 pas moins de 276 100 touristes, ce qui représente 15 % de l'achalandage touristique au Centre-du-Québec. Bien que ces visites aient engendré un nombre impressionnant de nuitées en atteignant 332 900 nuitées, il faut comprendre que 71 % des celles-ci ont lieu chez des parents et amis. De plus, une proportion de 9,5 % passe la nuit dans un chalet ou une maison de villégiature privée. Il ne reste qu'un faible 12 % réparti dans les auberges et motels à 6 % et les terrains de camping également à 6 %.

Ces mêmes données indiquent, au premier rang, que 58 % des 276 100 touristes viennent non pas pour visiter des attraits, mais pour rencontrer des parents et amis. Même constat lorsque interrogée sur les activités pratiquées : la plus forte proportion, soit 65 %, révèle une intention de visites chez des parents et amis.

Chez Tourisme Québec, les données de 2006 indiquent que le taux d'hébergement est bien inférieur à la moyenne québécoise avec 40,2 % alors qu'au Québec il est de 51,1 %. Le Centre-du-Québec se classe au 15<sup>e</sup> rang chez les 21 régions touristiques.

La proximité de plusieurs grands centres urbains représente-t-elle réellement une des forces du territoire? Touristiquement, cette affirmation ne tient guère. La proximité ne favorise pas la durée prolongée des séjours ni l'hébergement. Un portrait de Tourisme Québec indique qu'en 2004, les dépenses moyennes par jour pour un touriste au Centre-du-Québec atteignaient 75 \$. Ce qui représente le plus bas résultat au Québec puisque la moyenne québécoise est de 255 \$ par jour.

Finalement, un sondage omnibus réalisé par Extract Recherche Marketing permet de révéler les éléments suivants pour le Centre-du-Québec :

- ❑ La notoriété de la région Centre-du-Québec se situe au 17<sup>e</sup> rang sur les 22 régions touristiques.
- ❑ Parmi les régions visitées au cours des vacances estivales 2007, le Centre-du-Québec est cité dans 3 % des cas, le plaçant 14<sup>e</sup> sur l'ensemble des régions touristiques du Québec.
- ❑ Les raisons pour visiter le Centre-du-Québec sont :

Famille	→	49 %
Paysage	→	38 %
Proximité	→	25 %
Chalet, résidence secondaire	→	12 %

La solution pour améliorer ces données réside dans la diversification de l'offre. La rétention de cette clientèle doit donc se faire à travers le développement d'attraits et d'activités qui rejoignent les grandes tendances du marché et être appuyé par une campagne promotionnelle qui aura du panache.

### 3.3 Un attrait majeur dans la MRC de L'Érable

La MRC de L'Érable s'est dotée, dès 2003, d'un plan d'action visant le positionnement de la Région de l'Érable à partir de la thématique « érable ». Plusieurs actions sont mises en

place en vue d'accroître la notoriété de la région par rapport à la thématique érable. Un projet de construction d'un complexe dédié à l'industrie acéricole en 2005 est abandonné, faute de financement.

Le CLD de l'Érable continue de maintenir dans ses priorités le besoin d'exploiter un attrait touristique majeur afin de jouer un rôle de locomotive pour l'industrie touristique locale. Un projet d'envergure paraît être une solution pour doter le territoire d'un attrait touristique majeur et positionner la région à partir de la thématique érable.

D'ailleurs, en 2007, le CLD de l'Érable mandatait un comité de travail afin qu'il identifie un ou plusieurs projets potentiels et de présente des recommandations au conseil d'administration. Par la suite, un plan d'action issu de ces recommandations a été produit : le développement d'activités de plein air et la création d'un organisme mandataire de ces activités de même que la promotion de l'acériculture sous plusieurs formes sont les deux principaux projets figurant au plan d'action à la suite de la démarche de réflexion.

L'annonce de la fermeture de la Sucrierie d'antan de Plessisville procure une occasion très intéressante de développer un projet à partir d'une infrastructure existante qui cadre dans les orientations de la région. La MRC de L'Érable procède donc à son acquisition en novembre 2007 avec la ferme intention de mener un projet tout à fait original articulé autour de la thématique érable. Afin de contrer la faible quantité d'attractions touristiques, et surtout, en l'absence d'attrait majeur sur son territoire, ce projet de développement vise à bonifier l'offre touristique tout en exploitant l'érable, une thématique si chère à la MRC de L'Érable.

Le concept de développement touristique à partir des installations de la Sucrierie d'antan allie à la fois le potentiel touristique de la « cabane à sucre » et confère au lieu le potentiel de devenir la porte d'entrée et l'image centrale du projet de mise en valeur des lots publics dont la gestion incombe à la MRC de L'Érable. L'idée de créer un parc régional éclaté à partir de ces lots publics et de la propriété de la Sucrierie d'antan fait alors surface.

#### **4. Le territoire agricole et forestier**

Le territoire agricole constitue en bonne partie l'essence du développement socio-économique de la MRC de L'Érable : 96 % de l'ensemble du territoire de la MRC est protégé par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et donc voué au développement de l'agriculture. Paradoxalement, la MRC tire tout aussi bien son épingle du jeu en ce qui concerne les ressources du milieu forestier, milieu zoné agricole également. La MRC est un leader dans le domaine de l'acériculture notamment grâce à la densité d'exploitations que l'on y retrouve, ainsi qu'à la présence de la coopérative Citadelle.

Les 748 fermes du territoire s'accaparent 58 % de la zone agricole en y incluant les cannebergières et les érablières. Il subsiste un résiduel de 42 % du territoire qui n'est pas utilisé à des fins agricoles. D'ailleurs, malgré le caractère rural du territoire, 71 % de la population de la MRC est concentrée dans la partie urbaine des villes et villages laquelle ne représente que 2 % de la superficie totale de la MRC. Ce mode d'occupation du territoire confère au territoire rural une densité de 5,5 habitants au Km<sup>2</sup> comparativement à 868 habitants au km<sup>2</sup> pour la partie urbaine. La faible densité d'occupation du territoire dans la partie rurale est un élément important de la problématique socio-économique notamment

dans le cadre de la fourniture des services, de l'isolement des populations et de la capacité financière des municipalités.

Les productions animales les plus répandues sur le territoire de la MRC sont les élevages laitiers, de bovins de boucherie et de porcs. Ces trois productions constituent encore aujourd'hui la force agricole du territoire. Par contre, certains facteurs limitent leur capacité de croissance comme les contraintes environnementales et la concurrence étrangère pour la production porcine, le problème de relève et les investissements importants pour le démarrage de la production laitière et la baisse des revenus pour l'élevage de bovins de boucherie.

La diversification agricole est déjà bien amorcée dans la MRC de L'Érable. On retrouve de plus en plus d'élevages non traditionnels, surtout auprès de la relève agricole, ce qui permet de développer des créneaux moins coûteux comme les chèvres, les moutons et d'autres types d'animaux. La production de la canneberge est le fer de lance de ce mouvement de diversification agricole et le territoire de la MRC regroupe une concentration importante de cannebergières. L'industrie de la canneberge est en pleine expansion et les répercussions se font sentir sur le territoire. D'ailleurs, on retrouve sur le territoire de la MRC, le plus important transformateur de canneberges biologiques en Amérique du Nord.

La culture de petits fruits est également en croissance et les terres de la MRC présentent des caractéristiques favorables à son développement.

Trois autres tendances importantes se manifestent de plus en plus, c'est-à-dire la demande pour l'implantation de projets agricoles à temps partiel, l'émergence de projets agrotouristiques en lien avec des productions agricoles non traditionnelles et le besoin d'avoir une offre pour des espaces résidentiels en milieu rural.

La diversification agricole et l'augmentation de l'occupation du territoire agricole sont des éléments importants qui pourraient avoir un impact pour contrer l'effet de la baisse démographique, du ralentissement des secteurs agricoles traditionnels et de la dévitalisation de certaines municipalités.

## **5. Les éléments de diagnostics à retenir**

- a) La population de la MRC est en décroissance, elle vieillit, les jeunes quittent vers l'extérieur et le nombre de diplômés universitaires est sous la moyenne provinciale;
- b) Même si à court terme la MRC de L'Érable affiche une bonne performance en matière d'employabilité, il est permis de croire qu'elle ne dispose pas des compétences en nombre suffisant pour relever les défis de la diversification économique;
- c) La faible intensité technologique des entreprises manufacturières limite leur capacité d'adaptation aux marchés, les rend plus sensible à la pénurie de main-d'œuvre et contribue à l'exode des jeunes diplômés;
- d) La consolidation de la base manufacturière est un élément clé de la relance économique de la MRC. Elle passe par la formation des dirigeants, le développement de stratégies d'affaires et de marketing, le maillage interentreprises, la migration de leur production vers des créneaux porteurs et la diminution de la dépendance des sous-traitants;

- e) Malgré que la tendance est au développement de l'industrie tertiaire, le territoire de l'Érable a encore une économie de type « traditionnelle » (mais pour combien de temps encore?);
- f) Il n'existe peu ou pas d'initiative ou de stratégie pour s'assurer que le territoire de l'Érable effectue le virage vers une économie de services;
- g) La concertation et l'action dans le domaine du commerce et des services sont pratiquement inexistantes au niveau de la MRC;
- h) L'absence d'attrait touristique majeur et la faible présence d'attractions touristiques sur le territoire de la MRC de L'Érable forcent à mettre en place un attrait touristique moteur et à créer des activités permettant de générer un plus fort achalandage touristique et ainsi augmenter la visibilité et la notoriété de la MRC de L'Érable;
- i) La MRC de L'Érable est peu connue de même que la région touristique Centre-du-Québec. La notoriété de cette dernière se situe au 17<sup>e</sup> rang sur les 22 régions touristiques. Parmi les régions visitées au cours des vacances estivales 2007, le Centre-du-Québec est cité dans 3 % des cas, le plaçant 14<sup>e</sup> sur l'ensemble des régions touristiques du Québec;
- j) Le Centre-du-Québec est la région où la durée moyenne des séjours est la plus courte en plus de figurer aussi au dernier rang pour les dépenses moyennes par jour pour un touriste;
- k) Le développement de l'agriculture et de la forêt passe par sa diversification, par son adaptation aux tendances actuelles et par le développement de créneaux porteurs;
- l) La canneberge, l'érable, la culture de petits fruits et l'agrotourisme sont des éléments stratégiques d'un redéploiement de la zone agricole;
- m) Le territoire agricole est sous-aménagé, son occupation est en déclin malgré qu'il recèle de multiples potentiels de mise en valeur;
- n) La demande pour l'installation et le développement de nouveaux projets agricoles à temps partiel représente une possibilité intéressante pour atténuer le phénomène de dévitalisation et de décroissance de la population;
- o) La zone agricole est vaste, ses potentiels sont multiples et sa mise en valeur est un incontournable dans le contexte de la diversification économique du territoire.

## 6. Les chantiers de travail du plan de diversification et de développement

En tenant compte du diagnostic précédent, de la capacité d'intervention de la MRC et des actions déjà menées par certains partenaires, quatre (4) chantiers de travail ont été retenus pour soutenir le plan de diversification et de développement :

### 6.1 Le chantier manufacturier

### 6.2 Le chantier commerces et services

### 6.3 Le chantier aménagement et développement de la zone agricole

### 6.4 Le chantier tourisme et visibilité de la MRC

Pour chaque chantier de travail identifié, des objectifs à atteindre sont déterminés, des axes d'intervention sont inscrits à titre de priorités et des résultats attendus sont ciblés.

## 6.1 Le chantier manufacturier

### 6.1.1 Les objectifs poursuivis

- a) Consolider et diversifier la base manufacturière de la MRC de L'Érable;
- b) Diversifier la production des entreprises pour tendre vers des créneaux plus porteurs;
- c) Soutenir l'adoption de nouvelles technologies en entreprises;
- d) Diminuer le degré de dépendance des sous-traitants.

### 6.1.2 Les axes d'intervention prioritaires

Les axes d'intervention du plan de diversification et de développement en regard du secteur manufacturier se regroupent en cinq (5) volets :

1. La sensibilisation aux défis de l'entrepreneuriat manufacturier;
2. Le soutien technique et l'encadrement professionnel aux dirigeants d'entreprises;
3. La consolidation des entreprises manufacturières existantes;
4. Le démarrage de nouveaux projets manufacturiers ou de services manufacturiers;
5. Le développement de projets de modernisation technologique ou visant la création de nouvelles entreprises faisant appel aux technologies.

À travers la mise en œuvre des cinq (5) axes prioritaires, la MRC entend inciter la mise en place de solutions qui préconisent le maillage entre entreprises, le travail en réseaux et la collaboration interentreprises. Ce type d'approche essentielle pour être en mesure d'aborder les défis reliés à la diversification et au développement manufacturier.

Le tableau ci-dessous permet de définir davantage la finalité des axes d'intervention priorisés par la MRC.

Axe d'intervention no 1
<b><i>La sensibilisation aux défis de l'entrepreneuriat manufacturier</i></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>❑ Promouvoir les principes de la diversification économique par le biais de conférences, de communiqués, d'activités de promotion et autres;</li> <li>❑ Faire connaître les bons coups réalisés par certains entrepreneurs;</li> <li>❑ Mettre en valeur les activités des entreprises manufacturières de la MRC.</li> </ul>
Axe d'intervention no 2
<b><i>Le soutien technique et l'encadrement professionnel aux dirigeants d'entreprises</i></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>❑ Tenir des formations destinées aux dirigeants d'entreprises concernant le développement et les stratégies d'affaires, le marketing stratégique, la gestion, la planification stratégique, etc.</li> <li>❑ Produire des diagnostics d'entreprises afin d'avoir un éclairage sur la situation de l'entreprise;</li> <li>❑ Réaliser et mettre en œuvre des plans d'action et des planifications stratégiques;</li> <li>❑ Accompagner (coaching) les gestionnaires;</li> <li>❑ Autres activités reliées au soutien technique et à l'encadrement professionnel.</li> </ul>
Axe d'intervention no 3
<b><i>La consolidation des entreprises manufacturières existantes</i></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>❑ Inciter les entreprises à revoir leur marché et leur production afin de les orienter vers des productions de niche;</li> <li>❑ Développer des activités qui ont pour but d'aider les entreprises à accroître la valeur de leur entreprise;</li> <li>❑ Mettre sur pied un réseau d'entreprises faisant de la sous-traitance afin de favoriser, par la collaboration, la diversification de leurs produits et de leur marché;</li> <li>❑ Mettre en place des initiatives qui encouragent le recours à l'innovation et à l'utilisation optimale des programmes existants;</li> <li>❑ Appuyer les entreprises qui veulent accroître leur exportation au Canada, aux États-Unis et en Europe;</li> <li>❑ Autres activités visant la consolidation des entreprises manufacturières existantes.</li> </ul>

Axe d'intervention no 4
<b><i>Le démarrage de nouveaux projets manufacturiers ou de services manufacturiers</i></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>❑ Mettre sur pied un système d'incubation virtuel à valeur ajoutée afin de susciter le démarrage de nouvelles entreprises dans les secteurs manufacturiers et de la transformation agricole;</li> <li>❑ Créer un fonds de prédémarrage de projets dans les secteurs manufacturiers et de la transformation agricole;</li> <li>❑ Appuyer les projets de démarrage d'entreprises manufacturières ou de services qui s'appuient sur les besoins des manufacturiers de la MRC;</li> <li>❑ Établir une liste et une vigie de projets porteurs qui pourraient représenter des occasions d'affaires intéressantes, compte tenu des besoins;</li> <li>❑ Miser sur le développement d'occasions d'affaires dans les secteurs des technologies, de l'environnement et de la canneberge afin d'accroître l'effet « grappe » sur le territoire.</li> </ul>
Axe d'intervention no 5
<b><i>Le développement de projets de modernisation technologique ou visant la création de nouvelles entreprises faisant appel aux technologies</i></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>❑ Promouvoir le recours aux crédits d'impôt sur les nouvelles technologies offerts par le gouvernement;</li> <li>❑ Financer des études de faisabilité et d'acquisition de nouvelles technologies;</li> <li>❑ Créer un réseau « technologie » qui agira à titre de référence, de mentorat, d'expertise et de suivi pour soutenir les entrepreneurs qui veulent investir.</li> </ul>

## 6.2 Le chantier commerces et services

### 6.2.1 Les objectifs poursuivis

- a) Favoriser la diversification économique par l'augmentation des entreprises et des emplois dans le secteur tertiaire;
- b) Favoriser le développement d'initiatives qui visent des projets dans le secteur tertiaire;
- c) Accroître la concertation régionale dans le domaine du commerce et des services.

### 6.2.2 Les axes d'intervention prioritaires

Les axes d'intervention du plan de diversification et de développement en regard du secteur commerces et services se regroupent en trois (3) volets :

1. Le portrait du secteur tertiaire sur le territoire de la MRC de L'Érable;

2. L'appui aux initiatives qui visent le développement de projets économiques dans le secteur tertiaire;
3. L'établissement d'un réseau « commerces et service » sur le territoire de la MRC.

Le tableau ci-dessous permet de définir davantage la finalité des axes d'intervention priorisés par la MRC.

Axe d'intervention no 1
<b><i>Portrait du secteur tertiaire sur le territoire de la MRC de L'Érable</i></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Établir un portrait et identifier les caractéristiques du secteur tertiaire dans la MRC de L'Érable;</li> <li><input type="checkbox"/> Établir une liste de possibilités d'affaires dans le secteur tertiaire sur la base des forces et faiblesses du portrait de la MRC.</li> </ul>
Axe d'intervention no 2
<b><i>Appui aux initiatives qui visent le développement de projets économiques dans le secteur tertiaire</i></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Développer des incitatifs pour favoriser l'émergence de projets économiques dans le secteur tertiaire y compris la constitution d'un fond de prédémarrage.</li> </ul>
Axe d'intervention no 3
<b><i>Établissement d'un réseau « commerces et services » sur le territoire de la MRC</i></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Mettre sur pied un réseau « commerces et services » pour doter le territoire d'une vision du développement de l'économie d'un point de vue tertiaire.</li> </ul>

### 6.3 Le chantier tourisme et visibilité de la MRC

#### 6.3.1 Les objectifs poursuivis

- a) Implanter un attrait touristique majeur sur le territoire de la MRC de L'Érable;
- b) Favoriser la mise en valeur des terres publiques intramunicipales dans un contexte global, c'est-à-dire sous la forme d'un parc régional éclaté;
- c) Créer un carrefour d'accueil et un point de départ pour une visite sur le territoire du parc régional;
- d) Accroître la visibilité et la notoriété de la MRC de L'Érable.

### 6.3.2 Les axes d'intervention prioritaires

Les axes d'intervention du plan de diversification et de développement en regard du secteur touristique et visibilité de la MRC de L'Érable se regroupent en 4 volets :

1. La création d'un parc régional éclaté et le développement de ses infrastructures;
2. Le réaménagement de la nouvelle Sucrierie d'antan et le développement de ses services;
3. La sensibilisation au rôle du parc régional et de la Sucrierie d'antan pour l'ensemble des membres de l'industrie touristique et la recherche de partenaires au sein de l'industrie touristique.

Le tableau ci-dessous permet de définir davantage la finalité des axes d'intervention priorisés par la MRC.

Axe d'intervention no 1
<b><i>La création d'un parc régional éclaté et le développement de ses infrastructures</i></b>
<input type="checkbox"/> Réaliser un plan d'aménagement du parc régional; <input type="checkbox"/> Obtenir un statut de parc régional; <input type="checkbox"/> Créer un organisme gestionnaire, etc.
Axe d'intervention no 2
<b><i>Le réaménagement de la nouvelle Sucrierie d'antan et le développement de ses services</i></b>
<input type="checkbox"/> Poursuivre les analyses préalables et procéder à la réalisation des travaux; <input type="checkbox"/> Développer des partenariats et lancer les opérations.
Axe d'intervention no 3
<b><i>La sensibilisation au rôle du parc régional et de la Sucrierie d'antan pour l'ensemble des membres de l'industrie touristique et la recherche de partenaires au sein de l'industrie touristique pour la mise en place d'un plan de commercialisation global</i></b>
<input type="checkbox"/> Développer un plan de commercialisation en incluant une thématique, une image, des outils promotionnels, des forfaits ayant comme point central, le parc régional et créer des liens avec les autres attraits du territoire.

## 6.4 Le chantier aménagement et développement de la zone agricole

### 6.4.1 Les objectifs poursuivis

- a) Favoriser la diversification agricole sur le territoire de la MRC;
- b) Mettre en valeur les potentiels de la zone agricole;
- c) Accroître l'occupation du territoire de la zone agricole de la MRC.

#### 6.4.2 Les axes d'intervention prioritaires

Les axes d'intervention du plan de diversification et de développement en regard du secteur agricole et forestier se regroupent en trois (3) volets :

1. L'analyse des potentiels de mise en valeur de la zone agricole;
2. La réalisation d'une stratégie de développement et de mise en valeur de la zone agricole;
3. Le développement de projets agricoles et forestiers dans des créneaux porteurs.

À travers la mise en œuvre des trois (3) axes prioritaires, la MRC entend inciter la mise en place de solutions qui préconisent le travail en réseaux et la collaboration avec les partenaires visés par le développement de la zone agricole. Ce type d'approche est incontournable pour être en mesure d'aborder les défis reliés à la diversification et au développement de la zone agricole.

Le tableau ci-dessous permet de définir davantage la finalité des axes d'intervention priorisés par la MRC.

Axe d'intervention no 1
<b><i>L'analyse des potentiels de mise en valeur de la zone agricole</i></b>
<input type="checkbox"/> Caractériser la zone agricole afin d'en améliorer le niveau de connaissance en regard des potentiels et des contraintes de mise en valeur.
Axe d'intervention no 2
<b><i>La réalisation d'une stratégie de développement et de mise en valeur de la zone agricole</i></b>
<input type="checkbox"/> Adopter et mettre en œuvre un plan de développement de la zone agricole à partir de sa caractérisation;
<input type="checkbox"/> Élaborer une demande d'autorisation en vertu de l'article 59 de la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles</i> ;
<input type="checkbox"/> Développer une stratégie de promotion et d'incitatif pour l'installation de projets agricoles à temps partiel;
<input type="checkbox"/> Développer une forme d'aide pour favoriser l'émergence de projets agrotouristiques.
Axe d'intervention no 3
<b><i>Le développement de projets agricoles et forestiers dans des créneaux porteurs</i></b>
<input type="checkbox"/> Élaborer une stratégie de développement de l'industrie de la canneberge à partir des principes de développement durable afin de créer une image de marque des producteurs et de la MRC;

## 7. La concertation et la mobilisation dans les chantiers de travail

Pour chacun des quatre (4) chantiers de travail retenu dans le plan de diversification et de développement de la MRC, un exercice de concertation et de mobilisation sera effectué. Il y aura donc un groupe de concertation par chantier de travail. Il sera constitué en tenant compte des lieux de concertation existants. Voici comment sera organisée cette concertation :

Pour le *volet manufacturier*, c'est au comité stratégique industrie du CLD de l'Érable que reviendra la tâche de valider le contenu du présent plan, d'orienter la démarche, d'en effectuer le suivi et de s'assurer de la participation des industriels.

Pour le *volet commerces et services*, un nouveau comité sera mis sur pied pour les besoins de la démarche. Ce comité pourra devenir permanent suivant la volonté des participants. Le mandat sera sensiblement le même que le comité industriel.

Pour le *volet tourisme et visibilité de la MRC*, c'est au comité stratégique tourisme du CLD de l'Érable que reviendra la tâche de valider le contenu du présent plan, d'orienter la démarche, d'en effectuer le suivi et de s'assurer de la participation des entrepreneurs touristiques.

Pour le *volet aménagement et développement de la zone agricole*, un comité formé de représentants de l'UPA, d'élus municipaux, de la MRC de L'Érable, du CLD de l'Érable, du comité stratégique agro-alimentaire-Forêt et de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) sera mis sur pied pour les besoins de la démarche. Ce comité travaillera en complémentarité avec les travaux entamés par la MRC dans le cadre de la révision de son schéma d'aménagement. Le mandat sera de proposer un plan de développement de la zone agricole et une demande à la CPTAQ en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

## 8. Les résultats attendus

### 8.1 Le secteur manufacturier

Voici une liste d'indicateurs qui pourraient être consultés afin de mesurer le taux de réalisation du plan de diversification et de développement économique pour son volet manufacturier.

- ❑ La proportion de la population active du secteur secondaire par rapport au secteur tertiaire aura diminué;
- ❑ Le nombre d'emplois et le nombre d'entreprises du secteur du savoir et des technologies auront augmenté;
- ❑ Le nombre d'emplois et le nombre d'entreprises ayant une production de niche auront augmenté;
- ❑ Entre 15 à 20 dirigeants par année auront suivi une formation par l'entremise du CLD;
- ❑ Entre 5 à 10 entreprises par année auront pu bénéficier d'un accompagnement professionnel pour le développement d'entreprises;
- ❑ De 1 à 2 réseaux de sous-traitants auront été formés;
- ❑ Un réseau « technologie » sera mis sur pied;
- ❑ Un incubateur virtuel sera en activité sur le territoire;
- ❑ De 1 à 3 nouvelles entreprises auront été démarrées sur le territoire dans les secteurs de la technologie, de l'environnement et de le canneberge;
- ❑ Au total, 4 activités de promotion et de sensibilisation par année auront été réalisées.

## 8.2 Le secteur commerces et services

Voici une liste d'indicateurs qui permettront de mesurer le taux de réalisation du plan de diversification et de développement économique pour son volet commerces et services.

- ❑ Le CLD aura en main une étude sur la caractérisation du secteur tertiaire dans la MRC;
- ❑ Une liste d'occasions d'affaires dans le secteur tertiaire pourra être rendue publique par des exercices de promotion et par des activités de prospection favorisant la réalisation de projets;
- ❑ Quatre nouvelles entreprises du secteur tertiaire auront été démarrées;
- ❑ Un comité stratégique « commerces et services » sera actif.

## 8.3 Le tourisme et la visibilité de la MRC

Voici une liste d'indicateurs qui permettront de mesurer le taux de réalisation du plan de diversification et de développement économique pour son volet touristique et visibilité de la MRC de L'Érable.

- ❑ Le nombre de voyages (voyage organisé en autobus) de la clientèle du voyage en groupe auront augmenté ;
- ❑ L'achalandage sera accru chez différentes entreprises touristiques du territoire;
- ❑ La vente de produits régionaux et de souvenirs augmentera;
- ❑ Des activités et des services en lien avec le plein air et l'écotourisme seront développés.

## 8.4 L'aménagement et développement de la zone agricole

Voici une liste d'indicateurs qui permettront de mesurer le taux de réalisation du plan de diversification et de développement économique pour son volet agricole et forestier.

- ❑ La MRC de L'Érable aura adopté son plan de développement de la zone agricole;
- ❑ Le nombre d'entreprises et le nombre d'emplois dans le secteur de la canneberge auront augmenté;
- ❑ Le nombre d'entreprises agricoles non traditionnelles auront augmenté;
- ❑ Entre 3 et 5 nouvelles entreprises agrotouristiques auront été démarrées;
- ❑ L'autorisation, en vertu de l'article 59, aura été octroyée par la CPTAQ;
- ❑ De 5 à 10 nouvelles familles se seront implantées sur le territoire pour faire de l'agriculture à temps partiel;
- ❑ Un incubateur virtuel sera actif sur le territoire afin d'appuyer le démarrage de projets agricoles.

## 9. Le comité de pilotage

Un comité de pilotage sera en place dans le cadre de la mise en œuvre du plan de diversification et de développement économique. Le comité de pilotage sera formé des personnes suivantes :

- ❑ Préfet de la MRC de L'Érable;
- ❑ Directeur général MRC/CLD de L'Érable;
- ❑ Trois maires de la MRC dont le maire de la municipalité de Laurierville;
- ❑ Représentant du chantier : *manufacturier*;

- ❑ Représentant du chantier : *commerces et services*;
- ❑ Représentant du chantier : *tourisme et visibilité de la MRC*;
- ❑ Représentant du chantier : *aménagement et développement de la zone agricole*;
- ❑ Observateurs (MAMR et MDEIE);
- ❑ Soutien technique au besoin : personnel du CLD de L'Érable.

Le rôle du comité de pilotage sera le suivant :

- ❑ Assurer l'atteinte des objectifs du plan de diversification et de développement;
- ❑ Travailler à la préparation et à la mise en œuvre du plan de diversification et de développement;
- ❑ Concerner et animer les municipalités, organismes et individus, dans le but de rencontrer les objectifs du plan d'action;
- ❑ S'adjoindre des organismes et des individus pour aider à la réalisation du plan d'action;
- ❑ Recommander les projets au MDEIE pour le financement de projets;
- ❑ Diriger les promoteurs vers d'autres sources de financement lorsque nécessaire;
- ❑ Prendre les décisions sur les divers aspects administratifs et financiers liés au fonctionnement du comité;
- ❑ Promouvoir la démarche et les résultats.

Le comité d'investissement du CLD sera mis à contribution afin d'analyser certaines demandes financières. Le comité d'investissement du CLD pourra s'adjoindre des représentants du MDEIE pour les décisions touchant le programme des municipalités monoindustrielles.

## 10. Les rôles et responsabilités des partenaires

Partenaires	Rôle
<b>MRC de L'Érable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❑ Coordonner la démarche d'élaboration et de mise en œuvre du plan de diversification et de développement;</li> <li>❑ Gérer les fonds octroyés par le MAMR;</li> <li>❑ S'assurer d'une bonne gestion administrative;</li> <li>❑ Informer les partenaires et la population de l'évolution et des développements dans le cadre de la démarche;</li> </ul>
<b>CLD de L'Érable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❑ Analyser et recommander les projets au comité de pilotage;</li> <li>❑ Coordonner le comité d'investissement pour les projets (FAMM);</li> <li>❑ Informer le comité de toutes les demandes présentées et faire part du suivi;</li> <li>❑ Assurer un suivi aux projets;</li> <li>❑ Organiser les activités de concertation;</li> <li>❑ Collaborer avec le MDEIE dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles;</li> </ul>
<b>MAMR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❑ Participer au comité de pilotage;</li> <li>❑ Apporter un soutien technique pour la mise en œuvre de la démarche;</li> <li>❑ Apporter un soutien financier par l'entremise du Fonds de soutien aux territoires en difficulté;</li> <li>❑ Faire cheminer une demande financière à travers les autres mesures et programmes du ministère ;</li> </ul>
<b>MDEIE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❑ Participer au comité de pilotage;</li> <li>❑ Apporter un soutien technique pour la mise en œuvre de la démarche;</li> <li>❑ Collaborer avec le CLD pour l'accueil et l'identification de projets;</li> <li>❑ Participer au comité d'investissement pour l'analyse des projets (FAMM);</li> <li>❑ Apporter un soutien financier, technique et administratif par l'entremise du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles;</li> <li>❑ Faire cheminer une demande financière à travers les autres mesures et programmes du ministère ;</li> </ul>

## 11. L'échéancier de travail

Date	Actions
Mai 2008	Formation officielle du comité de pilotage
Mai 2008	Adoption et transmission au MAMR du plan de diversification et de développement économique de la MRC
Juin – décembre 2008	Début de la mise en œuvre du plan – volet tourisme et visibilité <ul style="list-style-type: none"><li>❑ Plan d'aménagement du parc régional</li><li>❑ Conception du plan de commercialisation du parc régional et de l'offre touristique de la MRC</li></ul>
Juin – décembre 2008	Début de la mise en œuvre du plan – volet manufacturier <ul style="list-style-type: none"><li>❑ Incubateur virtuel</li><li>❑ Activités de sensibilisation à la diversification économique</li><li>❑ Programme de formation aux dirigeants</li></ul>
Septembre 2008	Début de la mise en œuvre du plan – volet zone agricole <ul style="list-style-type: none"><li>❑ Caractérisation de la zone agricole</li></ul>
Mars 2009	Début de la mise en œuvre du plan – volet commerces et services <ul style="list-style-type: none"><li>❑ Formation d'un réseau « commerces et services »</li></ul>
Avril 2009	Rapport d'étape

La présente politique d'investissement vise à encadrer le traitement d'une demande financière produite dans le cadre :

- ❑ Du contrat de diversification et de développement économique de la MRC de L'Érable;
- ❑ Du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM).

La politique d'investissement vise principalement, par le biais de l'aide financière et technique, à favoriser la mise en œuvre des objectifs et des priorités d'action du plan de diversification et de développement économique de la MRC de L'Érable.

### **Le cheminement d'une demande**

Pour une demande produite dans le cadre des deux fonds, celle-ci doit être faite par écrit et adressée à la direction générale du CLD-MRC avec toute la documentation s'y rattachant.

Dans le cas d'une demande produite au FAMM :

La direction générale du CLD-MRC transmet dans les plus brefs délais un message par courrier électronique avisant le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) de la réception d'une demande afin qu'il produise un accusé réception. Par la suite, le CLD transmet une copie complète de la demande au MDEIE pour fin d'analyse et de cheminement du dossier au ministère.

Dans le cas d'une demande au FAMM, le comité d'investissement du CLD reçoit la demande et émet une recommandation au comité de pilotage. Le comité de pilotage émet alors une recommandation au MDEIE. Le comité d'investissement est formé de 5 administrateurs du CLD et de membres du personnel du CLD et du MDEIE.

Dans le cas d'une demande au fonds de diversification et de développement économique (FDDE) du MAMR :

La demande est directement acheminée au comité de pilotage qui produit une recommandation. Le conseil de la MRC de L'Érable autorise le financement d'un projet.

Le personnel du CLD offre le soutien technique aux promoteurs qui présentent des demandes d'aide financière. Le personnel produit des recommandations techniques auprès du comité d'investissement et du comité de pilotage.

Le diagramme no 1 (annexe II) permet de mieux saisir le cheminement d'une demande.

### **La documentation requise**

- ❑ Formulaire de demande complété;
- ❑ L'ensemble des documents requis qui sont précisés sur le formulaire de demande fourni par le CLD (ANNEXE III).

### **Les activités admissibles**

- ❑ Les activités en lien avec les priorités d'action du plan de diversification et de développement économique;

- ❑ Les activités admissibles dans le cadre du FAMM et du FDDÉ;
- ❑ Les activités reliées à l'embauche de consultants;
- ❑ Les activités liées à l'amélioration de la productivité, de la compétitivité des entreprises et de la préservation des actifs industriels;
- ❑ Les activités de modernisation et de reconversion des entreprises.

#### **Les activités non admissibles**

- ❑ Les dépenses affectées à la réalisation d'un projet, mais effectuées avant la date de réception par la direction du CLD-MRC ou par le MDEIE de la demande d'aide officielle ne seront pas admissibles;
- ❑ L'aide financière consentie ne peut servir au fonctionnement régulier d'un organisme, au financement du service de la dette, au remboursement d'emprunt à venir ou au financement d'un projet déjà réalisé;
- ❑ Dans un contexte de redressement ou de consolidation d'entreprise, l'aide financière ne peut servir au financement du fonds de roulement de l'entreprise. Par contre, de nouveaux projets, produits ou activités issus d'un redressement ou d'une consolidation d'entreprise pourraient être admissibles.

#### **La nature de l'aide**

- ❑ Dans le cas du FAMM, l'aide financière sera versée sous forme de contribution non remboursable et le montant et la proportion de l'aide financière sera fixé par les paramètres maximales du MDEIE;
- ❑ Dans le cas du FDDÉ pour la MRC ou le CLD, l'aide financière sera versée sous forme de contribution non remboursable et la proportion de l'aide financière ne peut dépasser 90 %.